



ARRETE n° 2026 / 52
rue de Penfeld, rue François Drogou
A compter du 22 juin 2026
Durée estimée : 12 jours
Travaux sur réseaux électriques

Le Maire de Bohars,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 4ème partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministérielle du 6 novembre 1992 modifié,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 à L. 2213-5,

Vu l'arrêté n° 07-2026 du 7 avril 2026 reçu en préfecture le 9 avril 20026 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu la demande émanant de GTIE ARMORIQUE représentée par AZAROFF Charly,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de travaux sur réseaux électriques, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement les voies suivantes rue de Penfeld et rue François Drogou,

ARRETE

Article 1^{er} : Circulation

A compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à l'achèvement des travaux en cause (début prévu : 22 juin 2026, durée estimée : 12 jours, date de fin : 3 juillet 2026) la circulation des véhicules sera règlementée de la manière suivante :

Rue de Penfeld, dans l'intersection avec la rue François Drogou, dans le sens Bohars vers Brest
 La circulation des véhicules sera interdite dans la voie la plus à droite sur une distance d'environ 50 mètres.

Par rapport au sens de circulation susvisé, le passage des véhicules s'effectuera sur la voie restante - voie de gauche affectée au même sens de circulation. Celle-ci comportera en particulier une signalisation avancée de type KD 10 (annonce de réduction du nombre de file) placée environ à 30 mètres en amont de la zone en chantier.

Rue de Penfeld, dans l'intersection avec la rue François Drogou, dans le sens Brest vers Bohars

La circulation des véhicules sera interdite dans le tourne à gauche,

Toutefois, la circulation des véhicules liée à la desserte riveraine sera maintenue et gérée, si besoin, par le personnel chargé des travaux.

Rue de Penfeld, dans l'intersection avec la rue François Drogou, dans le sens Brest vers Bohars
 La circulation des véhicules sera interdite dans le tourne à droite vers la rue François Drogou,

Toutefois, la circulation des véhicules liée à la desserte riveraine sera maintenue et gérée, si besoin, par le personnel chargé des travaux.

Les véhicules seront détournés par la contre-allée rue de Penfeld et par la rue de Kerguillo,

Article 2 : Signalisation

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise GTIE ARMORIQUE (charly.azaroff@armorique.gtie.fr), qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier de jour comme de nuit, ainsi que la sécurité des piétons, et aura en charge l'information dans des délais utiles des riverains ainsi que des usagers concernés des rues intéressées.

Article 3 : Dispositifs particuliers

A l'achèvement des travaux en cause, le Domaine Public sera rétabli à son état initial.

Article 4 : Dérogations

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 5 : Application

La directrice générale de services de Bohars, le commandant de la communauté de brigade de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la copie sera transmise à :

BIBUS

Hubert TERROM

Mairie de Bohars

DIROP Jerome PERIN

Fait à Bohars, le 16 juin 2026

Pour le Maire, par délégation,
Jean-Yves L'HOSTIS,



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte compte-tenu de son affichage en Mairie le 16 juin 2026
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.